



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
SÉANCES PUBLIQUES
CHANGEMENT DE LIEU

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* et à la Résolution 222-05-20, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville que dorénavant les séances publiques se tiendront au **Centre communautaire**, sis 75, chemin de Gosford à Shannon.

Conformément aux directives gouvernementales sur la santé publique dans le cadre de la COVID-19, la Ville s'assure de mettre en place les mesures sanitaires et de distanciation prescrites lors de rassemblements pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 24^E JOUR D'AOÛT 2020

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA